

# Comités locaux école-entreprise Charte académique



Comités locaux  
école-entreprise



Cette charte définit les objectifs et les modalités de fonctionnement des comités locaux école-entreprise.

La mise en place des comités locaux école-entreprise (Clee) correspond, dans le cadre de sa politique académique, à une volonté du recteur. Leur développement est relayé par les Dasen dans chaque département.



## Sommaire

---

Préambule .....	7
1. Objet du comité local école-entreprise (Clee) .....	7
2. Les objectifs du Clee .....	8
3. Les types d'actions des Clee.....	9
4. La composition des Clee .....	10
5. Les engagements des co-animateurs du Clee.....	11
6. Le fonctionnement du Clee .....	11
7. Le comité de pilotage académique.....	11



## Préambule

---

Un comité local école-entreprise (Clee) est un lieu d'échanges et de ressources partagées entre les représentants du monde économique et les représentants de toute organisation d'éducation ou de formation. Il constitue une force de propositions et d'actions dans un périmètre défini comme par exemple un bassin d'emploi ou un bassin de vie. Cet ensemble des Clee de l'académie représente ainsi un réseau dont les acteurs concilient les mêmes objectifs de communication, de promotion, d'information et d'éducation à l'orientation susceptibles d'améliorer les travaux lancés entre deux univers encore trop souvent parallèles alors qu'ils devraient être complémentaires.

Le Clee, s'il permet de confronter les représentations et les idées, est aussi et surtout un outil culturel idéal pour notre société, adapté aux besoins de tous les collèges et de tous les lycées, de tout centre de formation initiale ou continue. Son importance a été soulignée par de nombreux rapports repris par le conseil national éducation-économie, validés début décembre 2015 par la ministre de l'éducation nationale.

Les acteurs des Clee, accompagnés dans l'académie d'Orléans-Tours par la délégation académique éducation-économie, travaillent pour développer des compétences utiles à toute personne en devenir à l'école : l'enfant ou l'adolescent qui entreprend un projet ou qui comprend mieux le monde économique, apprend de fait l'environnement qui sera le sien.

## 1. Objet du comité local école-entreprise (Clee)

---

- > Le Clee est un lieu d'échanges et de ressources entre les entreprises et les organismes de formations initiales et continues, sur la relation formation / métiers / emploi.
- > Le Clee est un regroupement de représentants d'entreprises, de représentants d'établissements scolaires et de centre de formation des apprentis (CFA), tous volontaires, non mandatés au titre d'une organisation syndicale, associative, politique, religieuse, qui décident de mener en commun des actions permettant le rapprochement orientation / formation professionnelle / économie.
- > Il constitue une force de proposition d'actions locales qui complètent les actions académiques ou nationales.
- > Le Clee est créé au niveau d'un territoire cohérent du point de vue de l'emploi.
- > Le principe fondamental de fonctionnement d'un Clee repose sur la codécision des actions retenues.

## 2. Les objectifs du Clee

---

Le Clee vise le rapprochement des établissements d'enseignement ou de formations professionnelles avec les entreprises d'un même territoire, afin d'agir ensemble et dans le respect des compétences de chacun pour :

- > une mise en œuvre du parcours avenir de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, afin de promouvoir des parcours ambitieux et contribuer à la mise en place des parcours d'excellence,
- > une meilleure connaissance réciproque entre dirigeants d'entreprise et dirigeants d'établissement et entre les personnels des entreprises et les personnels des établissements scolaires,
- > une amélioration de l'information sur les métiers, les niveaux de qualification et les secteurs porteurs d'emplois,
- > une meilleure connaissance du tissu économique local,
- > une participation à des temps forts de la relation école-entreprise : semaine interprofessionnelle école-entreprise, semaine de l'industrie, forums de l'orientation, concours de branches ou associations professionnelles,
- > l'aide à la mise en relation des acteurs dans le cadre de formations en alternance entre lycées et entreprises,
- > la promotion de la formation professionnelle quelles que soient les modalités ou la voie,
- > l'organisation d'actions et de pratiques innovantes, pédagogiques, techniques,
- > une aide à l'accès aux périodes de formation en milieu professionnel ou aux séquences d'observation de qualité en soutenant le dispositif « pôle de stages ».

Ainsi, participer à un Clee c'est faire se rencontrer des dirigeants d'entreprise (ou cadres dirigeants ou techniciens ou employés) et des responsables d'établissement scolaires (lycées généraux, lycées technologiques, lycées professionnels, collèges, CFA) et/ou tout membre des communautés éducatives pour agir, œuvrer de manière constructive et efficace à l'insertion professionnelle des jeunes. La participation d'un établissement au Clee représente un moyen supplémentaire de répondre aux objectifs du projet d'établissement ou de la contractualisation.



### 3. Les types d'actions des Clee

Les actions menées par le Clee visent à atteindre un ou plusieurs des objectifs indiqués au point 2.

Exemples d'actions pouvant être développées :

Actions pour l'école	Actions pour l'entreprise
<p>Actions relevant du parcours avenir.</p> <p>Accueil de stagiaires lors des séquences d'observation.</p> <p>Connaissance du tissu économique local.</p> <p>Recueil des besoins en qualification et des métiers émergents (GPEC, enquête, etc.).</p> <p>Organisation de forum des métiers en collaboration.</p> <p>Information sur les métiers en déficit d'images ou les métiers en tension.</p> <p>Lutte contre les stéréotypes, promotion de la mixité des métiers...</p> <p>Intervention de professionnels dans les collèges et lycées.</p> <p>Visites d'entreprises pour les élèves ainsi que pour les enseignants et les conseillers d'orientation psychologues.</p> <p>Participation à des concours permettant de s'informer sur les métiers de types Bâtissiel, Course en cours, trophée Frontinus, Je filme le métier qui me plaît...</p> <p>Recherche de projets d'études pour les étudiants en BTS.</p> <p>Aide et optimisation à la recherche de lieux de PFMP (pôles de stages).</p> <p>Parrainage de mini-entreprises (EPA - collèges, Graine de boîte - lycées).</p> <p>Reportages sur les entreprises par des élèves (Raconte-moi l'entreprise et ses métiers - concours de la fondation Varenne).</p> <p>Information sur l'évolution de la formation initiale (carte des formations).</p>	<p>Visites d'entreprises permettant de faire connaître les métiers auprès des familles et des jeunes.</p> <p>Visites d'établissements scolaires ou de CFA et de plateaux techniques par les chefs d'entreprises.</p> <p>Information sur l'évolution de la formation initiale et des possibilités offertes en formation continue.</p> <p>Actions visant à faire connaître les besoins en emplois du bassin, du département, de la région.</p> <p>Coopérations technologiques (plateformes technologiques, campus des métiers et des qualifications).</p> <p>Développement de projets collaboratifs, de partenariats entreprises / lycées.</p> <p>Mise à disposition de certains plateaux techniques d'établissements.</p>

## 4. La composition des Clee

---

Le nombre maximum de co-animateurs est fixé à 4, à parité, sauf dans les Clee regroupant plus de 15 établissements où il peut être de 6, auxquels s'ajoute l'animateur du pôle de stages ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86521](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86521)).

### 4.1. Les co-animateurs du Clee

Proposition de critères de choix :

- > Motivation pour développer un réseau de partenaires orientation / formation professionnelle / économie sur le territoire et pour mettre en relation ces réseaux en respectant les responsabilités de chacun,
- > engagement à suivre les travaux du Clee, notamment ceux relatifs à la mise en place d'actions concrètes,
- > volonté de travailler avec les co-animateurs,
- > volonté d'animer un groupe.

Les co-animateurs éducation nationale du Clee seront proposés dans le cadre d'une réunion du bassin de formation correspondant. Ils peuvent être personnel de direction, directeur de CIO, directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, délégué aux entreprises, professeur, conseiller principal d'éducation, documentaliste.

Les noms des co-animateurs proposés seront ensuite soumis pour accord à l'IA-Dasen par l'intermédiaire de l'IEN-ET conseiller technique et de l'IEN-IO.

Ceci fait l'objet d'une confirmation (en juin ou au plus tard en septembre) de la part de l'IA-Dasen pour chaque co-animateur.

Est, de fait, co-animateur Clee, le directeur délégué à la formation professionnelle et technologique (DDFPT - ex chefs de travaux) animateur du pôle de stage adossé au Clee.

Les co-animateurs entreprise se font connaître auprès des co-animateurs éducation nationale.

Les co-animateurs Clee sont nommés de manière individuelle ou par le biais d'une organisation professionnelle pour une durée minimale d'un an renouvelable.

### 4.2. Les membres du Clee

Sont membres du Clee tous les acteurs sociaux-économiques intéressés ainsi que les membres des communautés d'éducation et de formation du territoire, qui s'engagent dans au moins une action menée annuellement dans le cadre du Clee.

À titre d'exemple, pour l'éducation nationale, les DDFPT, les délégués aux entreprises, les professeurs principaux peuvent représenter leur établissement sous couvert de leur chef d'établissement.

## 5. Les engagements des co-animateurs du Clee

---

Les engagements des co-animateurs du Clee :

- > Inscrire l'action du Clee dans le cadre des objectifs fixés par la charte,
- > impulser des projets, des actions en réponse aux besoins du bassin de formation,
- > se réunir ou contacter ses co-animateurs autant que de besoin,
- > communiquer les dates de réunions, transmettre les comptes rendus et le bilan annuel au (à la) chargé(e) de mission Clee à la Dafpic (délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue), pour que celui-ci (celle-ci) valorise le Clee en utilisant les outils mis à sa disposition,
- > communiquer et promouvoir les réflexions et actions menées au sein du Clee, dans les entreprises et les établissements scolaires du bassin au plus près des acteurs, formateurs, enseignants, conseillers d'orientation psychologues, parents et jeunes,
- > participer à la réunion annuelle des Clee sous la double présidence de l'autorité académique et de la représentation des entreprises.

## 6. Le fonctionnement du Clee

---

Le Clee peut mettre en place des commissions chargées de construire et de décliner une ou plusieurs actions retenues.

La responsabilité de chaque commission est partagée entre deux partenaires école / entreprise (parité).

Le Dafpic ou son représentant est invité à chaque réunion.

Chaque action Clee fait l'objet d'une simple fiche « bilan d'action » qui est ensuite communiquée à la Dafpic qui établit le bilan annuel des Clee.

## 7. Le comité de pilotage académique

---

La Dafpic réunit le comité de pilotage une fois par an en avril.

Il est constitué :

- > du (de la) délégué(e) académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic),
- > d'un(e) IA-Dasen ou son (sa) représentant(e),

- > du (de la) coordinateur(trice) du service académique d'inspection de l'apprentissage (SAIA),
- > d'un animateur éducation nationale et d'un animateur entreprise par Clee par département,
- > du (de la) directeur(trice) du CFA académique,
- > du (de la) chef du service académique d'information et d'orientation.
- > des doyens des corps d'inspection.

Le comité de pilotage dresse le bilan annuel des actions conduites et informe sur les nouveautés ouvrant de nouvelles perspectives pour la future année.

Prénom Nom  
 Délégué académique  
 à la formation professionnelle initiale et continue

Prénom Nom  
 Fonction  
 Co-animateur du Clee de...

Prénom Nom  
 Fonction  
 Co-animateur du Clee de...

Prénom Nom  
 Fonction  
 Co-animateur du Clee de...

Prénom Nom  
 Fonction  
 Co-animateur du Clee de...









L'Éducation nationale partenaire  
des entreprises de votre région